



Sur le rôle régulateur essentiel de l'Arcom pour garantir le pluralisme et la cohésion sociale

Dans le contexte des attributions de fréquences de la TNT et des auditions en cours, le SNRT CGT Audiovisuel et le SNJ CGT tiennent à rappeler le rôle crucial de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) dans la préservation et la diffusion de la pluralité des idées et des expressions, ainsi que celui de l'indépendance des rédactions d'information sur toutes les antennes de télévisions et de radios en France. L'Arcom et les médias constituent des outils primordiaux de la démocratie.

Les médias audiovisuels participant largement à la formation de l'opinion publique, il est impératif que toutes les voix puissent s'y exprimer librement et équitablement. La diversité des opinions, la représentation équilibrée des différents courants de pensée et le respect des principes déontologiques sont des piliers fondamentaux pour une société démocratique saine et sereine. Or, des défauts inacceptables et des dérives propagandiste ont été constatés au sein de plusieurs rédactions ces dernières années. Pour ne citer que quelques débordements d'actualité, les orientations martelées sur CNews ou les propos injurieux qui ont pu se déployer jusqu'ici sur C8, sont assez édifiants.

Dans ce contexte, nos organisations demandent à l'Arcom la plus grande fermeté quant aux garanties que l'éditeur devra apporter pour obtenir le renouvellement de l'agrément de ces chaines, dont les manquements quotidiens et largement documentés ont développé les idées de l'extrême droite au point de la porter aux portes du pouvoir. Les éléments de langage psalmodiés sur ces antennes déteignent dans nos médias, jusqu'aux prises de position des hommes politiques. Or, en tant qu'autorité indépendante et impartiale, l'Arcom doit veiller à ce que toutes les chaînes de télévision et les stations de radio respectent leurs obligations et, le cas échéant, doit procéder à des sanctions plus lourdes, comme le retrait provisoire de l'agrément et/ou les interdictions d'émettre, régulièrement utilisées en radio.

- La diversité des programmes

L'Arcom doit veiller à ce que les grilles de programmes reflètent une diversité de points de vue et de thématiques riches et variées. Pour l'Audiovisuel Public cela suppose de mettre en place urgemment un mode de financement pérenne lui permettant de mener toutes ses missions en pleine et réelle indépendance, à commencer par lutter massivement contre la désinformation.

- La lutte contre la mésinformation

Dans une ère où la manipulation sur tous les canaux peut influencer lourdement l'opinion publique, le rôle de l'Arcom est justement de promouvoir une information fiable et de qualité, notamment lors des périodes de scrutins

- La surveillance du temps de parole

Afin que chaque citoyen et citoyenne puissent se déterminer en conscience dans un cadre juste, l'Arcom doit s'assurer que les différents courants politiques et sociaux bénéficient d'un temps de parole proportionné et équitable, surtout en période électorale.

- La protection de l'indépendance des médias

L'Arcom doit garantir que les médias audiovisuels privés comme publics ne subissent pas de pressions et d'instrumentalisations politiques ou économiques qui pourraient compromettre leur indépendance éditoriale. Nous lui demandons une vigilance accrue du fait d'une concentration inquiétante des médias au sein de mêmes entités industrielles et commerciales qui peut menacer la diversité et la liberté d'expression.

Une plus grande sévérité doit s'imposer envers les chaînes contrevenant à ces principes de base avec a minima la suspension provisoire ou définitive de la diffusion des émissions défaillantes en leur appliquant des amendes plus importantes qui seraient reversées à un fond dédié à l'éducation aux médias.

Le SNRT CGT Audiovisuel et le SNJ CGT appellent donc les pouvoirs publics et l'Arcom à renforcer leur sanctions et à user de tous les moyens à leur disposition pour garantir des cadres d'expressions libres et une véritable pluralité des idées et des opinions, respectueuses des lois et de l'Etat de droit sur toutes les antennes.

Paris, le 15 juillet 2024

SNRT CGT Audiovisuel

France Télévisions - Pièce V2839 7 esplanade Henri de France 75907 PARIS Cedex 15 Snj-CGT Case 570 263, rue de Paris 93514 Montreuil

01.56.22.87.41 / 06.80.13.40.82 **snrt-cgt-audiovisuel.org**

01 55 82 87 42 snjcgt.fr